

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2008

Ordre du jour

- ❖ Approbation des procès verbaux des séances du 25 juin et du 17 septembre 2008.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

❖ ADMINISTRATION GENERALE

- RAPPORT N° 1 : Rapport annuel 2007 du service de l'assainissement
- RAPPORT N° 2 : Rapport annuel 2007 du service de distribution de gaz
- RAPPORT N° 3 : Rapport annuel 2007 du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60)
- RAPPORT N° 4 : Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale – Charte Internet

❖ VIE ASSOCIATIVE

- RAPPORT N° 5 : Signature d'une convention d'objectifs avec le Football Club de Chambly
- RAPPORT N° 6 : Désignation de membres de droit au sein des associations suivantes :
 1. Football Club
 2. Association du Bois Hourdy
- RAPPORT N° 7 : Versement de subventions exceptionnelles :
 1. Ecole de Musique
 2. Syndicat d'Initiative

❖ RESSOURCES HUMAINES

- RAPPORT N° 8 : Révision des vacances pour les élèves des écoles hôtelières

❖ AFFAIRES FINANCIERES

- RAPPORT N° 9 : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'entretien de l'orgue (2009)
- RAPPORT N°10 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour les transports des scolaires vers le poney club et la piscine intercommunale (années scolaires 2007-2008 et 2008-2009)

❖ URBANISME, PATRIMOINE ET MARCHES PUBLICS

- RAPPORT N°11 : Acquisition d'un bâtiment pour les ateliers municipaux
- RAPPORT N°12 : Demande de réserve parlementaire pour l'acquisition d'un bâtiment pour les ateliers municipaux
- RAPPORT N°13 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

1. Approbation du cahier des charges de cession de la ZAC
2. Avenant n° 4 au marché d'Urbaniste Paysagiste / BET VRD

RAPPORT N°14 : Construction d'un ensemble de services à la population (TRIOLET / LAHILLE) - Demande de subvention au Conseil Régional de Picardie au titre du Fonds Environnement et Maîtrise de l'énergie

RAPPORT N°15 : Rénovation de l'Ecole Conti – Avenant au marché de travaux

RAPPORT N°16 : Aménagement de vestiaires au stade du Mesnil-Saint-Martin

1. Avenant au marché de travaux
2. Convention ERDF

RAPPORT N°17 : Lotissement du Marais Lamotte – Signature d'une convention avec la société DAVRIL portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du raccordement à la RD 924.

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2008-76 portant renouvellement du contrat concernant la destruction des taupes avec la société LHEUREUX.

N° SG-DM-2008-77 portant renouvellement du contrat concernant la maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque municipale Marcel Pagnol avec la société.

N° SG-DM-2008-078 portant passation d'un marché de conseil en communication, valorisation des activités et réalisations municipales avec l'Agence Verte, pour une durée de trois ans et pour un montant minimum de 60.000,00 € HT et maximum de 205.000,00 € HT.

N° SG-DM-2008-79 portant passation d'un contrat avec le parc CARISOLAS pour le centre de loisirs avec L'AVENTUR'OISE pour un montant de 255,00 €.

N° SG-DM-2008-80 portant passation d'une convention avec la base de loisirs de SAINT SAUVEUR pour le centre de loisirs avec L'ASSOCIATION ILEP pour un montant de 672,00 €..

N° SG-DM-2008-81 portant passation d'une convention avec la base de loisirs de SAINT SAUVEUR pour le centre de loisirs avec L'ASSOCIATION ILEP pour un montant de 343,00 €.

N° SG-DM-2008-82 portant passation d'une convention avec le PONEY REVE EQUITATION pour le centre de loisirs pour un montant de 1 582.50,00 € TTC.

N° SG-DM-2008-83 portant passation d'un contrat d'animation roller pour le centre de loisirs avec C.D.R.S. COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER SKATING pour un montant de 751.80 €.

N° SG-DM-2008-84 portant sur l'exercice du droit de préemption urbain pour la constitution d'une réserve foncière en vue de l'accueil d'activités économiques et artisanales sur le bien cadastré section AP n° 0237 sise R.D. n° 105 - Route de Gisors - lieudit « Les Marcheroux » à Chambly ; propriété non bâtie cadastrée section AP n° 0237, sise R.D. n° 105 - Route de Gisors - Lieudit « Les Marcheroux » - d'une superficie de 1 068,00 m² appartenant aux Consorts VANDELDELDE dont le prix d'aliénation est fixé à quinze mille euros (15 000,00 €).

N° SG-DM-2008-85 portant sur l'exercice du droit de préemption urbain pour la constitution d'une réserve foncière en vue de l'accueil d'activités économiques et artisanales sur le bien cadastré section AP n° 0236 sise R.D. n° 105 - Route de Gisors - lieudit « Les Marcheroux » à Chambly ; propriété non bâtie cadastrée section AP n° 0236, sise R.D. n° 105 - Route de Gisors - Lieudit « Les Marcheroux » d'une superficie de 1 073,00 m² appartenant aux Consorts BOURDON dont le prix d'aliénation est fixé à quinze mille euros (15 000,00 €).

N° SG-DM-2008-86 portant passation d'un marché de transport collectif de personnes avec la société Kéolis Oise (SENLIS), pour une durée d'un an, pour un montant de :

Lot n°1 : Navette sur le territoire communal

▶ minimum : 20 000,00 € HT / maximum : 40 000,00 € HT

Lot n°2 : Transport collectif de personnes en dehors du territoire communal

▶ minimum : 10 000,00 € HT / maximum : 30 000,00 € HT

N° SG-DM-2008-87 portant passation d'un contrat de maintenance avec la société INTERDATA pour un montant de 12 432,19 € TTC.

N° SG-DM-2008-88 portant passation d'un avenant au contrat pour l'envoi de courriers en ligne avec la société MAILEVA pour un montant de 1 200 €.

N° SG-DM-2008-89 portant passation d'un contrat de location pour photocopieurs avec XEROBAIL. XEROBAIL pour un montant de 2 102,75 € H.T. (420,55 euros x 5) par trimestre.

N° SG-DM-2008-90 portant passation d'un contrat de location pour le photocopieur n° 7345 couleur de la Direction Générale des Services avec XEROBAIL pour un montant trimestriel de 603,59 € H.T.

* *
*

RAPPORT N° 1 : Rapport annuel du service public de distribution du gaz – Exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par Gaz Réseau de France pour l'exercice 2007.

Pièce jointe : rapport GrDF 2007

RAPPORT N° 2 : Rapport annuel du service public de l'assainissement – Exercice 2007

Rapporteur : Daniel BESSE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2007 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Pièce jointe : rapport SIAPBE 2007

RAPPORT N° 3 : Rapport annuel du Syndicat d'Electricité de l'Oise – Exercice 2007

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2007 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Pièce jointe : rapport SE60 2007

RAPPORT N° 4 : Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale – Charte Internet

Rapporteur : Pascal BOIS

La bibliothèque municipale dispose de 4 postes informatiques mis à la disposition des usagers pour la consultation d'Internet, en tant qu'outil de recherche et d'information.

Il convient d'en réglementer l'accès afin d'éviter toute autre utilisation que celles préconisées.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la présente charte, qui fera partie intégrante du règlement de la Bibliothèque Municipale Marcel Pagnol.

Pièce jointe : charte internet.

RAPPORT N°5 : Signature d'une convention d'objectifs avec le Football Club

Rapporteur : Pascal BOIS

Depuis la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (art.10), les subventions des communes aux associations dont le montant dépasse annuellement 23.000,00 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention qui en définit les modalités : objectifs, montant ou moyens, condition et contrôle de leur emploi.

Le Football Club de Chambly étant passé d'une subvention de 19.000 € en 2007 à une subvention de 28.000 € en 2008, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Pièce jointe : convention FC Chambly

RAPPORT N°6 : Désignation de membres de droit au sein du Football Club et de l'association du Bois Hourdy

Rapporteur : Pascal BOIS

Il est demandé à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des membres du conseil municipal délégués auprès des associations suivantes :

1. Football Club
2. Association du Bois Hourdy

RAPPORT N°7 : Versement de subventions exceptionnelles aux associations

Rapporteur : Pascal BOIS

1. Ecole de Musique

Par courrier en date du 8 octobre 2008, l'Ecole de Musique annonce que ses résultats budgétaires, clos au 31 août 2008, font apparaître un solde déficitaire de 3.756,00 € et l'association, en raison de l'augmentation du nombre de ses adhérents, sollicite de la commune une aide complémentaire.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4.000,00 € à l'Ecole de Musique.

2. Syndicat d'Initiative

Suite à l'organisation de la fête des quatre saisons et de la fête du cidre, le Syndicat d'Initiative a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.600,00 € au Syndicat d'Initiative.

RAPPORT N°8 : Révision des vacances pour les élèves des écoles hôtelières

Rapporteur : David LAZARUS

Pour faire face à des besoins exceptionnels en matière de réceptions, la commune fait parfois appel à du personnel vacataire provenant des écoles hôtelières. C'est le cas, par exemple, pour le repas des aînés, organisé en fin d'année dans le gymnase Aristide Briand.

La vacation horaire brute de l'heure de ce type de personnel n'a pas évolué depuis septembre 2002.

Il est donc proposé au conseil municipal de faire passer cette rémunération de 10 € à 12 €, soit une augmentation de 20 %.

RAPPORT N°9 : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'entretien de l'orgue (2009)

Rapporteur : Pascal BOIS

L'Eglise Notre-Dame de Chambly possède un orgue de tribune dont l'entretien incombe à la mairie.

Cet orgue étant protégé au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il est possible d'obtenir de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide financière à hauteur de 50 % du montant annuel de l'entretien qui s'élève à 1.820,81 € (valeur 2008).

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'entretien de l'orgue au titre de l'année 2009.

RAPPORT N°10 : Demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise :

Rapporteur : Marie-France SERRA

La commune de Chambly organise, pour les classes de primaire, des sorties à caractère sportif.

Le Conseil Général de l'Oise accorde une participation pour le transport des élèves vers des installations sportives, à raison de 50 % du montant de la dépense calculée au prix du km pour le car départemental (soit 1,14 €/km).

1. Les sorties poneys pour l'année 2007-2008

Pour l'année 2007-2008, 94 transports ont été réalisés à destination du poney-club des Bois de Cauches à Neuilly-en-Thelle (20 km aller/retour).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 1.071,76 € auprès du Conseil Général au titre du transport des élèves du primaire au poney-club pour l'année scolaire 2007-2008.

2. Les sorties piscine pour l'année 2008-2009

Pour cette nouvelle année scolaire, la municipalité a choisi de d'organiser des sorties à destination de la piscine intercommunale.

145 transports sont donc prévu à destination de la structure « Aquathelle » à Chambly (distance moyenne aller/retour de 2,5 km).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 206,62 € auprès du Conseil Général au titre du transport des élèves du primaire à la piscine intercommunale de Chambly pour l'année scolaire 2008-2009.

URBANISME ET PATRIMOINE

RAPPORT N°11 : Acquisition d'un bâtiment pour les ateliers municipaux

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

La commune souhaite acquérir, dans le parc d'activités des Portes de l'Oise (rue Isaac Newton), un bâtiment industriel afin d'y transférer les ateliers municipaux qui se trouvent actuellement en centre-ville, rue Pierre Wolf.

Le montant de l'acquisition a été fixé à 1.620.000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à engager toutes les démarches en vue de cette acquisition.

Pièce jointe : compromis de vente COSFI

RAPPORT N°12 : Demande de réserve parlementaire pour l'acquisition d'un bâtiment pour les ateliers municipaux

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Suite au rapport précédent relatif à l'acquisition immobilière rue Isaac Newton, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 100.000,00 € auprès de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire.

RAPPORT N°13 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

Rapporteur : Patrice GOUIN

1. Approbation du cahier des charges de cession de la ZAC

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Portes Sud de l'Oise, qui doit permettre la réalisation d'un outil culturel, de loisirs ainsi que la confortation du tissu social de la ville, il convient d'élaborer un cahier des charges de cession de terrains.

Ce document permet d'encadrer les réalisations qui seront effectuées par les futurs propriétaires afin de respecter les finalités du projet de la ville.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'approuver le cahier des charges de cession de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Pièce jointe : CCCT ZAC Porte Sud de l'Oise

2. Avenant n° 4 au marché au marché d'Urbaniste Paysagiste / BET VRD

La ville a passé un marché de mandat de représentation avec la Sémoise pour faire réaliser, au nom et pour le compte de la commune, les études et la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Dans le cadre de ce mandat, la Sémoise représente la maîtrise d'ouvrage, tant pour la passation que pour la signature des différents marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le marché, d'Urbaniste Paysagiste / BET VRD, passé avec le groupement AMENAGER LE TERRITOIRE, STRATEGIES URBAINES ET REAL INFRA doit faire l'objet d'un avenant en augmentation, compte tenu de la nécessité de prendre en compte les prestations ayant une incidence en plus value sur le montant du marché.

Les prestations supplémentaires, pour un montant de 10.146,00 € HT, concernent :

- la modification du dossier de réalisation (modification du programme des équipements publics à savoir le déplacement du bassin de rétention des eaux pluviales)
- la mise à jour de l'étude d'impact
- la reprise du dossier de la loi sur l'eau.

Le délai est prolongé jusqu'au 30 juin 2009.

Compte-tenu des modifications, le montant du marché passe de 58.784,00 € HT à 89.915,00 € HT, soit une augmentation de 52,96 %.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser la Sémoise à signer cet avenant.

RAPPORT N°14 : Construction d'un ensemble de services à la population (TRIOLET / LAHILLE) – Demande de subvention au Conseil Régional de Picardie au titre du Fonds Environnement et Maîtrise de l'Energie

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du développement des services à la population, la commune projette de réaliser, à proximité du groupe scolaire TRIOLET / LAHILLE, un complexe regroupant un restaurant municipal, des locaux pour l'accueil de loisir et périscolaire, ainsi que des locaux associatifs.

Pour cette réalisation, la municipalité souhaite, à l'instar de ce qui a été fait pour la Maison de l'Enfance, que tout soit mis en œuvre pour une meilleure maîtrise de l'énergie.

Ainsi, des études hydrogéologique et un forage d'essai vont être réalisés dans le but de permettre, suivant sa profondeur et son débit de fuite, l'utilisation de la nappe phréatique pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, une subvention doit être sollicitée auprès du Conseil Régional de Picardie, au titre du Fonds Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Conseil Régional de 50 % (sur 23 616 € HT)	: 11.808 €
Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires	: 11.808 €
TOTAL	: 23.616 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie, selon le plan de financement figurant ci-dessus.

RAPPORT N° 15 :Rénovation de l'Ecole Conti – Avenants au marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Lot n° 2 – SPRITE : Bardage/Ravalement

L'avenant n° 2 a pour objet :

- l'augmentation du délai de réalisation de 3 semaines.
- la réalisation d'une fresque sur le mur des sanitaires sous préau pour un montant de 975,15 H.T.

Le montant total du marché passe de 194 906,07 € H.T. à 195 881,22 € H.T. soit une plus-value de 0,50 %.

Lot n° 3 – GROULT METALLERIE : Menuiseries métalliques

L'avenant n° 2 a pour objet :

- l'augmentation du délai de réalisation de 1 mois.
- la réalisation d'un garde-corps métallique pour la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour un montant de 3 090,00 H.T.

Compte-tenu de l'avenant n° 1, le montant total du marché passe de 164 929,17 € H.T. à 168 019,17 € H.T. soit une plus-value de 2,27 %.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.

RAPPORT N° 16 : Aménagement de vestiaires au stade du Mesnil-Saint-Martin

Rapporteur : Pascal BOIS

1. Avenant au marché de travaux

La commune a passé un marché de travaux avec l'entreprise CHARLET pour la réalisation des vestiaires du terrain de foot du Mesnil-Saint-Martin pour un montant de 726 893,02 € H.T.

Les travaux sont en cours de réalisation, leur achèvement est prévu pour début décembre 2008.

Au cours de l'exécution, il est apparu nécessaire de procéder à des adaptations diverses qui engendrent des plus values et des moins values par rapport au marché initial ainsi qu'une prolongation de délais.

Les adaptations résultent de :

- la présence d'eau à un niveau supérieur à celui constaté au moment des études de sol.
- des contraintes d'accessibilité des P.M.R.
- de l'installation d'un tarif jaune E.D.F. et de la reprise de la desserte des terrains en B.T.
- de l'installation d'un système d'alarme sur pompe de relevage.
- de la modification de prestations en recherches d'économies.

La somme des plus-values s'élève à 37 870,43 € H.T.

La somme des moins-values s'élève à 19 190,00 € H.T.

La plus-value résultante est de 18 680,43 € H.T. soit 2,57 % du montant du marché initial.

Récapitulatif :

	Montant H.T. initial	Montant H.T. y compris avenant n° 1
Tranche ferme	682 510,52 €HT	701 190,95 €HT
Tranche conditionnelle	44 382,50 €HT	44 382,50 €HT
Montant global du marché	726 893,02 €HT	745 573,45 €HT

Compte-tenu des travaux supplémentaires, le délai de réalisation initial de 8 mois est prolongé de 3 semaines, ce qui porte la fin des travaux au 3 décembre 2008, compte-tenu des journées d'intempéries.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement des vestiaires du stade du Mesnil-Saint-Martin.

2. Convention ERDF

Le conseil municipal a délibéré en juin 2008 afin de mettre à disposition gratuite d'E.R.D.F. un terrain d'une surface de 12,00 m² environ pour l'implantation du poste de transformation pour l'alimentation B.T. tarif jaune des vestiaires du terrain de football du Mesnil-Saint-Martin.

Cette mise à disposition a fait l'objet de la signature d'une convention entre E.R.D.F. et la commune.

Une seconde convention est nécessaire afin d'établir une servitude de passage au bénéfice d'E.R.D.F. sur les propriétés privées communales traversées par le câble d'alimentation du poste de transformation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Pièce jointe : convention E.R.D.F.

RAPPORT N° 17 : Lotissement du Marais Lamotte – Signature d'une convention avec la société DAVRIL portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du raccordement à la RD 924

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Par convention du 12 août 2008 passée entre le Conseil Général de l'Oise et la Ville de Chambly, la commune a été autorisée à réaliser les aménagements nécessaires au raccordement du lotissement « Le Clos Lamotte » sur la R.D. n° 924 en agglomération.

Les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement du lotissement en matière de voirie et réseaux étant à la charge du lotisseur, la commune prévoit de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société DAVRIL pour les travaux de raccordement du lotissement « Le Clos Lamotte » à la R.D. n° 924.

Pièce jointe : convention DAVRIL